



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Avis de Soutenance

Madame Steffi LHOMME

Droit Privé

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Entre protection et autonomie : quel équilibre juridique ?

dirigés par Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY

Soutenance prévue le **jeudi 21 septembre 2023** à 9h30

Lieu : Université d'Artois - Faculté de droit rue d'Esquerchin 59500 Douai

Salle : des actes

Composition du jury proposé

Mme Fanny VASSEUR-LAMBRY	Université d'Artois	Directrice de thèse
Mme Ingrid MARIA	Université de Grenoble Alpes	Examinatrice
Mme Anne CARON-DEGLISE	Ministère de la Justice	Examinatrice
Mme Joëlle VASSAUX	Université d'Artois	Examinatrice
M. Gilles RAOUL-CORMEIL	Université de Caen	Rapporteur
Mme Sylvie MOISDON-CHATAIGNER	Université de Rennes	Rapporteure

Résumé :

Parmi les personnes vulnérables, les personnes avec une déficience intellectuelle quel qu'en soit la cause, apparaissent du point de vue des actes comme des faits, les plus vulnérables. De là, la décision du législateur de 1968 de les protéger, à la suite des efforts des médecins comme des parents. Depuis lors, les évolutions en lien avec la société et les influences du droit international ont contribué à faire évoluer les concepts fondamentaux de la protection. La décision d'assistance ou de représentation dépend en principe du degré d'incapacité. À la suite de la demande et de l'expertise, le juge du contentieux de la protection doit statuer, mais les éléments en sa possession sont limités. Alors que l'environnement de la personne se compose au quotidien d'acteurs divers qui pourraient contribuer au prononcé. La remise en cause de l'autonomie et de la capacité devrait avoir pour corollaire un accompagnement adapté afin de favoriser le plus possible l'inclusion de la personne. La sauvegarde de ces droits passe par l'accompagnement à la vie la plus ordinaire possible. C'est cet enseignement qui résulte, pour partie, tant des textes internationaux, des rapports internes consécutifs ainsi que de certains droits étrangers.